Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le
ID : 063-216304063-20220602-DELIB1_02JUIN22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARDON

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de SARDON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy TIXIER, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 24 mai 2022.
Présents : M. TIXIER Guy, Mme TRILLON Maryse, M. CHAVAROUX Christian, M. PRADAT Gilles, Mme DEGRANDCOURT Catherine, Mme GIRONDE Dominique, M. DEBRE Aurélien, M. LACOSTE Patrick, M. MARTINEZ Gérard.
Absentes et excusées : Mme CELLIER-GUITTARD Amélie, Mme BOIS Corinne.

Délibération n°1

PROJET DÉCORATION TRANFORMATEUR ÉLECTRIQUE

M. le Maire a sollicité notre interlocuteur ENEDIS, M. MACIAN, et a présenté à l'ensemble du Conseil Municipal les modalités de mise en œuvre de la décoration des transformateurs électriques.
ENEDIS accorde une subvention à la réalisation de ce projet qui concernera 2 postes sur la commune : Rue des Chantavy et Rue du Colombier.
Ce projet nécessite de réaliser une convention entre toutes les parties, ENEDIS, le Graffeur référencé et la commune de SARDON.
L'intérêt de ce projet est de faire participer les enfants de la commune à l'embellissement de leur village et de réaliser auprès de ce jeune public une prévention sur les risques électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de lancer ce projet et de solliciter le Graffeur référencé par ENEDIS.
- Autoriser M. le Maire à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire.

« POUR » : 9 voix
« CONTRE » : 0 voix
Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Le Maire,